

Département d'Indre et Loire

----oOo----

COMMUNE DE TRUYES

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

du 12 octobre au 13 novembre 2020

II. Conclusions du commissaire-enquêteur

- o
- o o
- o

L'enquête publique porte sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de TRUYES. Elle a pour but de recueillir les avis, observations, demandes et propositions de la population sur ce projet. Elle précède l'approbation, par le conseil municipal, de son projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations et propositions du public ainsi que du présent rapport.

La commune de TRUYES qui disposait d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 20 décembre 1994, a décidé, par délibération du conseil municipal du 27 juin 2013, de prescrire un projet d'élaboration du PLU en application des dispositions des articles L 153-19 et suivants et R 153-8 et suivants du code de l'urbanisme.

Une concertation préalable à l'arrêt du projet a eu lieu tout au long de la démarche d'élaboration du PLU de 2016 à 2019. Elle a fait l'objet de publications dans la presse, de communications sur le site Internet de la commune, de deux expositions publiques et de trois réunions publiques. Par délibérations du 17 décembre 2019, le conseil municipal a pris position sur les demandes et observations faites et a arrêté le projet de PLU.

Ce projet a pris en compte les dispositions législatives récentes, notamment la loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (Loi ALUR), complétant la loi portant Engagement National pour l'Environnement (Loi ENE) et il été soumis à enquête publique par l'arrêté n° 2020-141 du 17 septembre 2020 du Maire de la commune de TRUYES.

Le projet de PLU répond aux objectifs, fixés dans la délibération du 27 juin 2013 :

- Préserver les trames verte et bleue inscrites dans le projet de territoire de la Communauté de communes approuvé le 16 décembre 2010 ;
- Protéger l'espace agricole, conforter et favoriser l'implantation des agriculteurs dans les zones agricoles ;
- Développer le tourisme et l'accueil en milieu rural ;
- Protéger les espaces naturels, boisés et les zones humides ;
- Densifier l'habitat et mixer les fonctions dans les zones urbaines ;
- Favoriser les modes de déplacement doux et les transports en commun ;
- Améliorer le fonctionnement des infrastructures routières ;
- Conforter le tissu commercial de proximité.

Ces objectifs sont concrétisés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) développé autour de cinq axes stratégiques :

- Affirmer le rôle dynamique et structurant de la commune,
- Conforter et développer l'activité commerciale, économique et agricole,
- Améliorer l'accessibilité et la mobilité dans la commune,
- Préserver les continuités écologiques et les paysages,
- Mettre en valeur l'image de la commune et améliorer le cadre de vie.

L'enquête publique s'est déroulée du 12 octobre à 8 heures 30 au vendredi 13 novembre 2020 à 18 heures 00. Elle a été organisée de manière à ce que toutes les conditions nécessaires à l'expression du public soient réunies.

Un bureau de la Mairie a été réservé pour l'enquête publique pendant toute la durée de celle-ci. Les dossiers et le registre ont été tenus à la disposition du public pendant les jours et heures d'ouverture au public de la Mairie, le lundi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 18 heures, du mardi au vendredi de 16 heures 30 à 18 heures 00 et le samedi des semaines impaires, de 8 heures à 12 heures.

Les pièces du dossier ont également été consultables sur le site Internet de la commune.

Les conditions d'accès au dossier d'enquête et au registre des observations au cours des permanences et des heures d'ouverture de la mairie ont été très satisfaisantes et ne font l'objet d'aucune remarque.

Je me suis tenu à la disposition du public pour recevoir ses observations, demandes et avis

- le lundi 12 octobre de 8 heures 30 à 12 heures 00,
- le samedi 24 octobre de 8 heures à 12 heures
- le samedi 7 novembre de 8 heures à 12 heures
- le vendredi 13 novembre de 14 heures à 18 heures

L'enquête a retenu une attention certaine des Troïciens et Troïciennes, notamment en raison du nouveau classement des zones « urbaine » et à « urbaniser ». A noter deux points de polarisation :

- le quartier de la Tour Carrée
- le hameau des « Granlineries ».

Lors de mes permanences, une vingtaine de personnes se sont présentées sans déposer d'observation, pour consulter le dossier d'enquête, demander un renseignement, une précision ou vérifier la prise en compte d'une demande antérieure émise lors de la phase de concertation préalable.

Quatre observations ou demandes ont été inscrites sur le registre et dix-neuf courriers ou courriels remis en mairie ou adressés sur le site internet de la commune, ont été agrafées au registre.

o
---oOo---
o

1 – Ce projet d'élaboration du PLU répond aux exigences de la loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (Loi ALUR) du 24 mars 2014 qui assigne désormais aux acteurs publics la mission d'assurer un contrôle effectif de la consommation de l'espace naturel, agricole et forestier en renforçant la mission de lutte contre l'étalement et la préservation de la biodiversité.

2 – Suffisante et très satisfaisante, la publicité légale a été faite dans deux journaux et par affichage réglementaire sur six sites de la commune (rue des Ecoles, rue du Clocher, rue des Charentais [2 panneaux], carrefour de Katokopia, place du Souvenir et route départementale n° 43).

L'avis d'enquête publique a été publié sur le site internet de la commune à l'adresse <https://www.mairie-truyes.fr> où le dossier de PLU arrêté a pu être consulté dans son intégralité.

3 – Au regard de la superficie des zones, si le projet impacte, en comparaison au P.O.S. approuvé en 1994, le potentiel agricole (la zone A est réduite de 335 ha), les zones naturelles du territoire communal sont par ailleurs confortées (+379,8 ha).

4 – Au cours de l'enquête, la consultation démocratique du dossier a été effective et la liberté d'expression a été respectée. Chacun a pu s'exprimer librement par l'une des voies proposées, en l'absence ou la présence du commissaire enquêteur.

5 – Les demandes, observations et critiques enregistrées au cours de l'enquête ne remettent pas en cause le projet.

En conséquence, j'émet un **avis favorable** au projet d'élaboration du PLU de la commune de TRUYES.

Il me semble cependant souhaitable que le projet, bien que limité, du classement en zone N de plusieurs parcelles actuellement classées en zone UA, soit porté à la connaissance de leurs propriétaires.

A TRUYES, le 1^{er} décembre 2020

Le commissaire-enquêteur



Destinataires :

- Monsieur le Maire de TRUYES
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'ORLEANS.
- Archives du commissaire-enquêteur.